



Jeudi 28 avril 2016 Toutes et tous en grève pour le retrait du projet de loi EL KHOMRI !

Le projet de loi EL KHOMRI, dit « Loi Travail », est un véritable dynamitage du Code du Travail : 132 pages qui dénaturent complètement le Code du Travail, répondent à toutes les demandes du MEDEF et permet la destruction de conquêtes sociales qui datent pour certaines de plus d'un siècle. Toutes les garanties collectives sont menacées : salaire garanti, temps de travail, congés, repos, protection en cas de licenciement, médecine du travail, contrat de travail... Bref, la flexibilité et la précarité à outrance pour tous les salariés !

Les annonces du gouvernement suite aux manifestations du 9 mars 2016 et à la grève du 31 mars 2016, si elles constituent des reculs, ne modifient en rien la philosophie de la loi, ce que l'on appelle « **l'inversion de la hiérarchie des normes** ».

Le projet de loi El Khomri continue de comporter de nombreuses régressions sans précédent, mais il est bien plus dangereux que l'addition de chacune des mesures qu'il contient : **il met en œuvre une logique qui détruit toute l'architecture de la législation du travail en France, bâtie depuis plus d'un siècle.**

La logique qui structure la totalité du projet de loi est résumée en une phrase dans l'exposé des motifs : « **L'accord d'entreprise devient le niveau de droit commun** ».

Aujourd'hui, le Code du travail protège tous les travailleurs, dans toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité, dans tout le pays.

Dans chaque branche, des conventions collectives peuvent compléter le Code du travail, mais à la condition d'offrir pour les travailleurs des garanties supérieures au Code du travail.

Suivant la même logique, des accords d'entreprise peuvent

compléter les conventions collectives, seulement s'ils établissent des droits plus favorables que ces dernières.

Certes, depuis des années (en particulier depuis 1982), les gouvernements successifs ont ouvert la possibilité d'accords d'entreprise dérogatoires aux conventions collectives, mais avec une portée limitée.

Le projet de loi El Khomri, lui, met à bas l'édifice tout entier.

L'accord d'entreprise devenant « **le niveau de droit commun** » **pourra déroger au code et aux conventions collectives en étant moins favorable au salarié, et s'imposera aux contrats de travail existants. Ainsi, chaque entreprise pourra se fabriquer sa propre loi. Pour le gouvernement, « simplifier » le Code du travail consiste tout simplement à le détruire.**

En effet, le Code du travail, dans cette nouvelle logique, serait réduit à de vagues principes et les conventions collectives vidées de leur contenu. La loi ne serait plus la même pour tous les salariés : il y aurait autant de « codes du travail » qu'il y a d'entreprises avec des droits toujours revus à la baisse au nom de la compétitivité des entreprises ...

Ni amendable, ni négociable, le projet de loi EL KHOMRI doit être retiré !

Dans le cadre de l'appel national à la grève interprofessionnelle, les organisations syndicales du Puy de Dôme FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF appellent l'ensemble des salariés, du privé comme du public, les étudiants et les lycéens à amplifier la mobilisation.

Toutes et tous en grève jeudi 28 avril 2016 Manifestation à 10h30 - Place du 1^{er} mai à Clermont-Fd

Les organisations syndicales du Puy de Dôme FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF appellent à la tenue d'Assemblées Générales dans les entreprises, les services, les universités et les lycées pour discuter de l'organisation de la grève et de la poursuite du mouvement pour le retrait du projet de loi EL KHOMRI. Elles annoncent dès maintenant qu'elles manifesteront ensemble le 1^{er} mai sur ce mot d'ordre !